



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 16 février 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire au sujet d'exploitations sexuelles liées à des organisations engagées dans la coopération et l'aide humanitaire.

La presse internationale vient de relater des cas d'abus sexuels par des personnes engagées au sein des organisations internationales « Oxfam » et « Médecins Sans Frontières ». Des femmes en détresse recevaient de l'aide en contrepartie de faveurs sexuelles. Ces pratiques, qui se sont déroulées notamment en Haïti, au Tchad, aux Philippines, au Bangladesh et au Népal, ne seraient pas des cas isolés ni récents. De nombreux sponsors privés se seraient déjà retirés.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire :

- Monsieur le Ministre peut-il me dire si le Luxembourg est impliqué dans des projets gérés par les organisations accusées par ce scandale ?
- Monsieur le Ministre peut-il me dire si d'autres organisations internationales, ayant un lien avec notre pays, sont visées par cette polémique ?
- Quelles conclusions Monsieur le Ministre envisage-t-il d'en tirer, le cas échéant ?

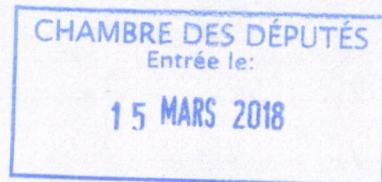
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Nancy Arendt
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

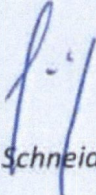


Luxembourg, le 15 mars 2018

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : *Réponse à la QP 3634 du 16 février 2018*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3634 de Madame la Députée Nancy Arendt pour transmission à la Chambre des Députés.


Romain Schneider

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Coopération au développement et de l'Action
humanitaire**

**à la question parlementaire n° 3634 déposée le 16 février 2018 par l'Honorable Députée
Nancy Arendt**

Monsieur le Ministre peut-il me dire si le Luxembourg est impliqué dans des projets gérés par les organisations accusées par ce scandale ?

La Coopération luxembourgeoise maintient une politique de « zéro tolérance » relative aux harcèlements et à l'exploitation sexuelle.

Le Luxembourg n'est pas directement impliqué dans des projets gérés par des organisations - telles que *OXFAM-UK* - dont des collaborateurs individuels ont commis des harcèlements et des exploitations sexuelles sans que des suites disciplinaires et judiciaires adéquates aient été entreprises par l'organisation non-gouvernementale (ONG) en question.

Toutefois, le Luxembourg soutient depuis 2015 au Nicaragua, pays-partenaire de la Coopération luxembourgeoise, un projet d'appui à la société civile qui est géré par *OXFAM-Intermon*. *OXFAM-Intermon* est juridiquement distinct de *OXFAM-UK* et opère de manière tout-à-fait autonome de celle-ci, même si les deux ONG font partie de la fédération internationale *OXFAM International*.

Alors qu'aucune des révélations en matière de harcèlement et d'exploitation sexuelle ne visent *OXFAM-Intermon* au Nicaragua et que celle-ci ne peut en aucun cas être mise en relation avec les abus commis en Haïti en 2010, l'Ambassade luxembourgeoise à Managua s'est réunie avec l'ONG concernée dès la publication des accusations visant *OXFAM-UK*. Ceci avec l'objectif de s'assurer des différentes mesures qui ont été et qui seront mises en place par *OXFAM* afin éviter des abus (comme à Haïti en 2010) dans le futur. Le Luxembourg a pu être rassuré à cette occasion et *OXFAM-Intermon* veille au renforcement des procédures et protocoles pour leurs employés.

Monsieur le Ministre peut-il me dire si d'autres organisation internationales, ayant un lien avec notre pays, sont visés par cette polémique ?

Toutes les organisations internationales se sentent concernées par cette problématique et ont mis en place des mesures préventives en la matière. Il s'agit notamment des agences avec lesquels la Coopération luxembourgeoise travaille : l'Organisation des Nations Unies pour le Syndrome d'Immunodéficience Acquis (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau International du Travail (BIT), l'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)). Elles

ont toutes réagi publiquement à la suite des révélations *OXFAM-UK* pour informer sur leur politique en matière de prévention, de détection et de réponse aux harcèlements et abus sexuels.

L'OMS, l'ONUSIDA, l'UNHCR, le PAM et le BIT sont des agences internationales avec lesquelles le Luxembourg travaille : sur des projets spécifiques comme au Laos, au Kosovo ou encore au Mali ; sur différents sujets comme par exemple les maladies transmissibles, la promotion de la santé et la coalition globale pour les femmes ; et à travers un soutien financier sans affection ni à un projet, ni à un sujet spécifique. Ces organisations ont contacté les bailleurs gouvernementaux comme le Luxembourg afin de les informer sur le dispositif en place pour empêcher les abus ainsi que les procédures de dénonciation, sachant que ce dispositif devra être continuellement mis à jour.

Quelles conclusions Monsieur le Ministre envisage-t-il d'en tirer, le cas échéant ?

Le gouvernement luxembourgeois maintient une politique de « zéro tolérance » par rapport aux harcèlements et à l'exploitation sexuelle et condamne dans les termes les plus forts le comportement indigne et inadmissible des personnes qui ont participé à ces harcèlements.

Il faut cependant éviter de faire un amalgame entre ces scandales et la coopération au développement et l'assistance humanitaire au sens large. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'actions d'individus et qu'il faut tout mettre en œuvre pour que ces actions ne puissent plus se reproduire.

Ainsi, le ministère demande désormais à toutes les organisations recevant des fonds d'aide publique au développement de revoir et de renforcer, le cas échéant, les mesures/procédures actuelles en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle. Des discussions dans ce sens sont menées par le ministère notamment dans les enceintes décisionnelles de LuxDev et du Cercle des ONG. Par ailleurs, pour ce qui est des fonctionnaires luxembourgeois au Luxembourg et à l'étranger, ceux-ci sont liés par l'article 10 du Code Administratif de la Fonction publique.

Des premières conséquences ont également été tirées au niveau européen où le sujet a été abordé à la réunion informelle des Ministres en charge de la coopération au développement du 20 février dernier. Le Conseil a confirmé sa politique de « zéro tolérance » et condamne également dans les termes les plus forts le comportement indigne et inadmissible des personnes qui ont participé à ces harcèlements. Dans ce cadre, la Commission européenne a demandé à plus de 200 organisations, qui reçoivent des fonds de la direction générale de coopération internationale et développement international (DEVCO) et le Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (ECHO), d'expliquer leurs mesures et politiques de prévention, de détection, de réponse aux allégations de méconduite, de codes de conduite et de mesures disciplinaires. Les mesures concrètes au niveau européen sont encore en train d'être analysés.